



PROCES-VERBAL
Séance du Conseil général
Date et lieu : 2 mai 2018, 19h30, salle communale

Conseil général

Présents : 30 Conseillers généraux

(M. Vincent Genoud arrive après le contrôle des présences, à 19h35)

Secrétaire du Conseil général : Mme Véronique Margueron

Le quorum est atteint, le Conseil général peut valablement siéger. La majorité est fixée à 15, puis à 16 à l'arrivée de M. Vincent Genoud.

Conseil communal

Présents : M. Daniel Tercier, Syndic, Mmes Alexandra Clerc et Eliana Rodrigues Martins Branco Vieira, MM. Daniel Bovigny, Paul-Henri Donzallaz, Gobet Jean Noël, Sébastien Meyer, Patrick Telfser, Christophe Yenni

Secrétaire Conseil communal : M. Olivier Richert

Ordre du jour

1. Procès-verbal de la séance du 29 novembre 2017 - approbation
2. Budget 2018 du Foyer St-Vincent
 - 2.1 Budget de fonctionnement
 - 2.2 Budget des investissements
 - 2.3 Rapport de la Commission financière
 - 2.4 Vote final des budgets de fonctionnement et d'investissements du Foyer St-Vincent
3. Comptes 2017 du Foyer St-Vincent, rapport de la Commission financière sur la base du rapport de la fiduciaire et approbation
4. Comptes 2017 de la Commune et du Fonds Louis Guigoz, rapport de la Commission financière et approbation
5. Demande crédit complémentaire pour le PAL (Plan d'aménagement local)
6. Demande crédit pour la réalisation d'un nouveau collecteur d'épuration, secteur La Moilletta - La Porcherie
7. Demande de crédit pour la mise à neuf de la conduite d'eau potable et l'assainissement des eaux usées, secteur le Margy
8. Demande crédit pour la transformation des locaux scolaires

Séance du Conseil général du 2 mai 2018

9. Association de communes pour l'Ambulance Sud Fribourgeois - adhésion
10. Election du bureau du Conseil général
 - a) Election du/de la président/e pour une année
 - b) Election du/de la vice-président/e pour une année
 - c) Election du/des scrutateurs/trices
 - d) Elections du/des scrutateurs/trices suppléants
11. Divers

Ouverture de la séance par M. Christophe Pittet

Monsieur Christophe Pittet souhaite la bienvenue aux auditeurs, auditrices et à la presse. Avant d'ouvrir officiellement cette séance, M. Christophe Pittet transmet quelques informations importantes pour la bonne marche de la soirée.

Information à l'intention de la presse et du public :

Des présentations format papier sont à disposition.

Le public et la presse ne peuvent pas filmer ou enregistrer les débats sauf autorisation accordée par le bureau du Conseil général. Aucune demande dans ce sens n'a été faite.

Informations à l'intention des conseillers généraux :

Les séances du Conseil général sont enregistrées par la secrétaire pour faciliter la tenue du procès-verbal. L'utilisation des micros est obligatoire pour les interventions.

La séance est officiellement ouverte. La convocation vous est parvenue par messagerie le 18 avril dernier, apparue le 20 avril 2018 dans la Feuille officielle n° 16, sur le site de la commune et au pilier public, soit plus de 10 jours avant. Je constate donc sa régularité.

Avant ce soir, le bureau n'a reçu aucune excuse. Afin de confirmer les présences, il est procédé à l'appelé. Résultats : 29 membres présents. Le quorum est atteint et le Conseil général peut valablement siéger. Le nombre des présences passe à 30 à l'arrivée de M. Vincent Genoud.

Aucune remarque n'est formulée quant à l'ordre du jour.

1. Procès-verbal de la séance du 29 novembre 2017 – approbation.-

Chacun ayant pu prendre connaissance de ce document, la discussion est ouverte.

Aucune remarque n'étant formulée, la discussion est close. Le bulletin secret n'est pas requis et le Conseil général se prononce à main levée.

Le procès-verbal de la séance du 29 novembre 2017 est approuvé à l'unanimité.

2. Budget 2018 du Foyer St-Vincent.-

- 2.1 Budget de fonctionnement**
- 2.2 Budget des investissements**
- 2.3 Rapport de la Commission financière**
- 2.4 Vote final des budgets de fonctionnement et d'investissements du Foyer st-Vincent**

2.2 Budget de fonctionnement.-

La parole est donnée à M. Paul-Henri Donzallaz, pour la Commission du Foyer.

Séance du Conseil général du 2 mai 2018

M. Paul-Henri Donzallaz :

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil général,

En préambule, je voudrais mentionner la présence dans le public de M. Zurlinden directeur de notre Foyer. Cependant il devra prendre congé de notre séance après le point 3 de l'ordre du jour.

Comme je vous l'avais annoncé lors de notre dernière séance en décembre, les investissements 2018 dans le cadre du Foyer St-Vincent sont présentés lors de cette séance.

Suite à la situation de vacance du poste de directeur entre mars et novembre 2017, nous avons paré aux problèmes urgents. Soit l'infirmière-chef soit le responsable de l'intendance de l'époque avec mon aide ne sont pas parvenus à chiffrer les besoins d'investissements à l'époque. De plus, l'introduction de la nouvelle loi sur les prestations médicaux-sociales redéfinissaient les charges et les frais financiers.

M. Zurlinden, à son entrée en fonction, s'est fixé comme priorité d'énumérer les besoins suite à une analyse des différents secteurs de notre établissement : personnel, intendance, administration, cuisine, services généraux, formation, etc.

De cette étude est sorti le budget des investissements présenté et la modification du budget de fonctionnement que vous avez analysé et que nous vous soumettons ce soir.

Le budget de fonctionnement corrigé se monte à Fr. 5'088'278.73 pour les charges et Fr. 5'039'195.90 pour les produits. L'excédent de charges est de Fr. 49'082.93 au lieu de Fr. 649.16 présenté en décembre 2017.

Le budget des investissements, qui est le dernier sous cette forme, présente des dépenses pour un montant de Fr. 81'650.-. En principe, dès l'an prochain, les investissements seront mutualisés et c'est un pot commun qui sera sollicité par la prise en charge des dépenses de tous les homes de notre district. Les frais financiers sont déjà sous ce régime depuis cette année.

Afin d'accorder à notre directeur un nouvel outil de travail remis au goût du jour, tant sur le plan des investissements que sur celui de fonctionnement, la Commission administrative, respectivement le Conseil communal vous demandent d'approuver les modifications du budget 2018 tel que présenté dans les documents en votre possession.

M. Christophe Pittet remercie M. Paul-Henri Donzallaz et ouvre la discussion sur le point 2.1, budget de fonctionnement.

M. Alain Moradpour :

M. le Président, M. le Syndic, Mesdames, Messieurs,

La lecture des commentaires du nouveau directeur du Foyer St-Vincent, lors de l'élaboration de la 2^{ème} version du budget de fonctionnement 2018, nous laisse perplexe. En effet, si nous saluons d'une manière générale les propositions d'amélioration dans la gestion du Foyer en terme de formation essentiellement, force est de constater que cette situation reflète également le manque de contrôle de la Commission administrative respectivement du Conseil communal depuis de nombreuses années. Il semble qu'une trop large place ait été faite à la confiance. Aussi, partant de l'adage, la confiance c'est bien, le contrôle c'est mieux, et considérant la responsabilité du Conseil communal, nous invitons celui-ci à élaborer pour la prochaine séance du Conseil général un rapport sur la situation générale du fonctionnement du Foyer St-Vincent.

Je vous remercie de votre attention. Pour le groupe PDC, votre serviteur.

M. Christian Levrat :

M. le Président, Mesdames, Messieurs,

A mon tour de remercier le Conseil communal pour le nouveau budget présenté sur le Foyer, aussi bien le budget de fonctionnement que le budget d'investissement.

J'aimerais au préalable faire 2 remarques :

Séance du Conseil général du 2 mai 2018

La première est que je suis conscient de l'immense travail qui est effectué au Foyer par le personnel et par les employés de ce Foyer et que la première chose que nous devons dire ici est que nous leur en sommes reconnaissants. Ce travail est important dans notre commune et les quelques remarques, critiques que je vais être amené à faire ne changent rien à cette reconnaissance et aux remerciements que nous leur devons.

La 2^{ème} remarque préliminaire est que je suis conscient comme nous tous ici que la situation des foyers fribourgeois est une situation de transition, que l'évolution est relativement rapide et pose des questions en matière de gestion et de pilotage de ces foyers avec une rapidité à laquelle nous n'étions peu ou pas habitués jusqu'à présent.

Il est malgré tout très inhabituel d'être confronté après 4 mois de fonctionnement à un nouveau budget pour l'année en cours et d'être amené, alors que l'exercice est largement entamé, à voter sur une base aussi différente que celle qui nous avait été soumise au mois de décembre.

En bonne logique, nous devrions refuser cet exercice et considérer que le budget qui a été adopté en décembre vaut pour l'ensemble de l'année et qu'il n'y a pas de raison d'y revenir.

A la lecture du message du Conseil communal et de la Commission administrative, force est de constater qu'il y a une certaine urgence à prendre des mesures et que, au-delà de ces réserves de principe sur un nouveau budget, on doit se confronter aux conséquences d'un nouveau report de mesures qui sont urgentes. Je dois avouer, pour ma part, avoir été assez frappé par la liste des lacunes qui sont relevées et qui apparaissent en filigrane surtout dans le budget de fonctionnement : des lacunes en matière de sécurité, en particulier de sécurité incendie, des lacunes en matière de formation du personnel et spécifiquement de manière un peu surprenante à la gestion de la douleur aux soins palliatifs, des lacunes en matière de gestion du foyer sur le plan informatique notamment.

Nous considérons donc qu'il y a une certaine urgence à remédier à ces lacunes-là et voterons aussi bien le budget de fonctionnement que les investissements. Je dois dire être assez heureux de voir que la nouvelle direction du foyer a très rapidement dressé sans complaisance son bilan de la situation et visiblement un plan d'action pour y remédier pour les prochaines années.

Maintenant, notre foyer est en train de fusionner avec le foyer de Sâles. Les choses avancent si j'ai bien compris, mais le Conseil général ne peut pas simplement se borner à constater que l'exercice de pompier auquel nous sommes invités est nécessaire. On doit aller plus loin, et je vais dans la même direction que mon préopinant : je pense que l'on doit inviter le Conseil communal, la Commission administrative, à nous faire un rapport écrit pour la session de décembre, mais un rapport qui implique une analyse claire de la situation en termes de soins, de gestion, de qualité, de sécurité ainsi que des perspectives futures du foyer à 2 ou 3 ans de manière à ce que l'on ait une visibilité minimale sur la direction que l'on entend prendre. En fixant un délai en décembre, on permet à la nouvelle direction de prendre ses marques et de continuer sur l'analyse qui a été entamée, on laisse aussi peut être la possibilité à la Commission du foyer et au Conseil communal de clarifier les compétences des uns et des autres. J'ai le sentiment qu'il est un peu facile de simplement reporter sur l'ancienne direction du foyer les lacunes auxquelles nous sommes confrontés; il se pose à l'évidence des questions de gouvernance générale, question de savoir qui fait quoi, qui décide sur quoi, qui intervient dans quel domaine, qu'est-ce qui relève de la direction, qu'est-ce qui relève de la Commission administrative, qu'est-ce qui relève du Conseil communal. Ce sont des questions auxquelles nous voudrions des réponses.

Pour moi, il n'est pas essentiel qu'il s'agisse d'un rapport écrit. Cela peut être aussi une présentation orale pour les membres du Conseil général et une discussion un peu sérieuse.

Je trouve que le Conseil général, dans une situation d'urgence comme elle ressort clairement des documents transmis, doit se saisir de cette question et que nous devons avoir ensemble une discussion sérieuse sur la direction que nous entendons donner au foyer.

Je vais dans le même sens que mon préopinant et vous demande également un rapport ou une séance d'information complète sur les lacunes actuelles et sur la stratégie que vous entendez suivre.

Séance du Conseil général du 2 mai 2018

Mme Isabelle Seydoux :

Pour le groupe Mouvement indépendant, on avait les mêmes formulations et on est très heureux d'entendre autant le PDC que le PS avoir les mêmes préoccupations. Donc nous soutenons tout ce qui vient d'être dit, et la demande d'un rapport et les échéances qui ont été mentionnées.

M. Christophe Pittet remercie les intervenants. Aucune question ou intervention ne sont demandées.

2.2 Budget des investissements.-

La parole est donnée à M. Paul-Henri Donzallaz, pour la Commission du Foyer.

M. Paul-Henri Donzallaz :

Je voulais juste répondre aux interventions qui se sont passées. Dans mon préambule pour les comptes, je parlais aussi de cette situation-là. J'y reviendrai tout à l'heure.

M. Christophe Pittet remercie M. Paul-Henri Donzallaz et ouvre la discussion sur le point 2.2.

Aucune question ou intervention ne sont demandées, on passe au point 2.3.

2.3 Rapport de la Commission financière.-

La parole est donnée à M. Bernard Sudan pour le rapport de la commission financière.

M. Bernard Sudan :

Dans le cadre de notre mandat légal, nous avons procédé à l'examen du 2^{ème} budget de fonctionnement 2018 ainsi que du budget des investissements 2018 du Foyer St-Vincent présentés en séance du Conseil général du 2 mai 2018.

Budget de fonctionnement 2018 du Foyer St-Vincent :

Alors que le 1^{er} budget approuvé par le Conseil général le 29 novembre 2017 présentait un déficit de Fr. 649.16, le 2^{ème} budget présente un déficit de Fr. 49'082.93. Bien qu'avalisé par le Service des communes, nous relevons le caractère inhabituel et exceptionnel du principe de présentation, d'une part d'un 2^{ème} budget de fonctionnement et d'autre part après 4 mois d'activité de l'année concernée.

Toutefois, vu les explications détaillées fournies par la nouvelle direction du foyer, nous estimons l'entrée en matière nécessaire, voire indispensable sur ce 2^{ème} budget afin d'améliorer sensiblement la situation générale du foyer.

Compte tenu de ce qui précède, nous préavisons favorablement le budget de fonctionnement présenté.

Budget des investissements 2018 du Foyer St-Vincent :

Ce budget totalise Fr. 81'650.-- et contient plusieurs postes de faible importance relatifs à des biens de consommation courante liés au fonctionnement du foyer. Nous avons pris note que dès la présentation du budget 2019, cette situation sera corrigée, afin de respecter la directive 2012 des Commissions de district en matière d'EMS.

Compte tenu de ce qui précède, nous préavisons favorablement le budget des investissements présenté.

Au nom de la Commission financière :

Alain Moradpour, secrétaire

Bernard Sudan, président

M. Christophe Pittet remercie M. Bernard Sudan

Séance du Conseil général du 2 mai 2018

2.4 Vote final des budgets de fonctionnement et d'investissements du Foyer St-Vincent

La parole est donnée à M. Pau-Henri Donzallaz

M. Paul-Henri Donzallaz :

Le budget de fonctionnement présente les chiffres suivants : total des dépenses : Fr. 5'088'278.73, le total des recettes Fr. 5'039'195.90 soit un excédent de charges de Fr. 49'082.93. Le budget des investissements présente un total des dépenses de Fr. 81'650.- et un excédent total de dépenses de Fr. 130'732.93.

M. Christophe Pittet remercie M. Paul-Henri Donzallaz et ouvre la discussion.

Aucune intervention n'étant demandée, la discussion est close. L'objet est soumis au vote. Le bulletin secret n'étant pas requis, le Conseil général se prononce à main levée.

Le budget de fonctionnement et d'investissement 2018 du Foyer St-Vincent sont approuvés à l'unanimité.

3. Comptes 2017 du Foyer St-Vincent, rapport de la Commission financière sur la base du rapport de la fiduciaire et approbation.-

La parole est donnée à M. Paul-Henri Donzallaz pour la Commission du Foyer.

M. Paul-Henri Donzallaz :

Les comptes 2017 du Foyer St-Vincent se clôturent par un bénéfice de Fr. 3'553.46. Le total des produits se monte à Fr. 5'116'669.96, inférieur au budget de Fr. 1.34%, et les charges de Fr. 5'113'116.50, en retrait de 2.2 %. Le rapport de la fiduciaire mentionne que les provisions actuelles au passif sont réellement des réserves. Celles constituées en 2017 de Fr. 35'000.-- ont le même caractère. Comme mentionné sur le rapport, le foyer va les mettre ainsi dans la rubrique des réserves non obligatoires. Le résultat avant l'attribution spéciale à la provision de formation est de Fr. 38'000.-. Cette provision relève plutôt un caractère de réserve car l'engagement n'a été contracté qu'après le 31 décembre 2017. La provision a toutefois été acceptée par le contrôle fiduciaire. Lors du nouveau plan comptable et si ces provisions n'ont pas été dissoutes, elles seront reprises en qualité de réserve.

Comme mentionné tout à l'heure, la gestion du foyer en 2017 a été très difficile pour les personnes en place. Je pense aux deux personnes mentionnées soit l'infirmière-chef et le responsable de la cuisine. Je pense aussi au personnel qui a fourni un bel effort en l'absence du directeur, et par l'insécurité qui s'est installée parmi les rangs en entendant tout et n'importe quoi. Je pense aussi aux discussions menées en parallèle au sein du Réseau Santé et Social de la Gruyère sur la mutualisation des EMS dans notre district, engendrant un questionnement quant à l'avenir de notre maison de retraite.

Le groupe de travail pour le rapprochement avec le foyer St-Joseph de Sâles a siégé pour la première fois le 18 avril. Il se compose de 3 membres représentant Sâles et Vaulruz et de 3 autres membres représentant notre foyer. Une échéance a d'ores et déjà été fixée au 1^{er} janvier 2020 pour l'entrée en vigueur de la nouvelle entité. Il est trop tôt pour vous donner d'autres informations mais nous vous tiendrons au courant de l'avancement du projet.

Je vous remercie d'accepter ces comptes tels que présentés avec la convocation.

M. Christophe Pittet remercie M. Paul-Henri Donzallaz et donne la parole à M. Bernard Sudan pour le rapport de la Commission financière.

Séance du Conseil général du 2 mai 2018

M. Bernard Sudan :

Alors que le budget approuvé en séance du Conseil général le 30 novembre 2016 prévoyait une perte de Fr. 40'164.25, le résultat de l'exercice 2017 présente un bénéfice de Fr. 3'553.46.

Sur la base du rapport du 21 mars 2018 de la fiduciaire MultiFiduciaire Fribourg SA, nous recommandons au Conseil général d'accepter les comptes 2017 du Foyer St-Vincent tels qu'ils ont été présentés.

Au nom de la Commission financière :

Alain Moradpour, secrétaire

Bernard Sudan, président

M. Christophe Pittet remercie M. Bernard Sudan et ouvre la discussion sur ce point.

Aucune intervention n'étant demandée, la discussion est close. L'objet est donc soumis au vote. Le bulletin secret n'étant pas requis, le Conseil général se prononce par main levée.

Les comptes 2017 du Foyer St-Vincent sont approuvés à l'unanimité.

4. Comptes 2017 de la commune et du Fonds Louis Guigoz, rapport de la Commission financière sur la base du rapport de la fiduciaire et approbation.-

La parole est donnée à M. Paul-Henri Donzallaz pour le Conseil communal.

M. Paul-Henri Donzallaz :

Le compte de fonctionnement 2017 dégage un bénéfice avant amortissements extraordinaires et attribution aux réserves non obligatoires de Fr. 803'243.49. Le budget de fonctionnement prévoyait un bénéfice de Fr. 66'547.30. Ce résultat provient des éléments principaux suivants :

- une très bonne maîtrise des charges, moins Fr. 292'000.-
- une croissance des recettes d'impôts par rapport au budget de Fr. 354'000.- répartie comme suit :
 - impôts des personnes physiques Fr. 40'000.-
 - impôts des personnes morales en diminution de Fr. 141'000.-
 - contribution immobilière Fr. 11'000.-
 - impôts sur les mutations immobilières et les gains immobiliers Fr. 294'000.-
 - autres impôts Fr. 150'000.-
 - autres revenus Fr. 100'000.- dont Fr. 49'000.- de recettes supplémentaires du Triage forestier de la Sionge.

Le Conseil communal vous soumet un compte de fonctionnement 2017 bénéficiaire de Fr. 45'480.69 avec des charges de Fr. 11'078'747.19 pour des revenus de Fr. 11'124'227.88.

Nous vous remercions de votre attention et restons à votre disposition pour d'éventuelles questions.

M. Christophe Pittet remercie M. Paul-Henri Donzallaz et donne la parole à M. Bernard Sudan pour le rapport de la Commission financière.

M. Bernard Sudan :

Avant de passer au rapport de la Commission financière, peut-on avoir un aperçu du Fonds Louis Guigoz ?

M. Paul-Henri Donzallaz :

Les comptes d'exploitation du Fonds Louis Guigoz au 31 décembre 2017 présentent un bénéfice de Fr. 854.- pour un total de dépenses de Fr. 10'000.-. Le compte capital se monte à Fr. 202'000.- pour le prêt de la commune, un compte courant de Fr. 38'996.45 et un total de fortune de Fr. 240'996.45.

Séance du Conseil général du 2 mai 2018

M. Bernard Sudan, pour la Commission financière :

Alors que le budget de fonctionnement de la commune prévoyait un bénéfice de Fr. 66'547.30 avant amortissements extraordinaires et attribution réserves, les comptes présentent un bénéfice de Fr. 803'243.49 avant lesdits amortissements et attribution aux réserves. Cet écart important par rapport au budget 2017 s'explique notamment par une très bonne maîtrise des charges inférieures de Fr. 292'000.-, une croissance des recettes d'impôts de Fr. 354'000.-- provenant essentiellement d'une augmentation du volume des impôts sur les droits de mutation immobilière et les gains immobiliers. Le budget des investissements prévoyait des investissements nets de Fr. 3'329'000.-- alors que ceux portés au bilan s'élèvent à Fr. 1'858'039.35. La différence de Fr. 1'470'960.65 représente les investissements non encore réalisés ou en cours d'exécution. Sur la base du rapport du 23 mars 2018 de la fiduciaire Multifiduciaire Fribourg SA, nous recommandons au Conseil général d'accepter les comptes 2017 de la commune de Vuadens et du Fonds Louis Guigoz tels qu'ils ont été présentés.

Au nom de la Commission financière :

Alain Moradpour, secrétaire

Bernard Sudan, président

M. Christophe Pittet remercie M. Bernard Sudan et ouvre la discussion sur ce point.

M. Michel Sudan :

M. le Président, Mesdames, Messieurs,

Le groupe radical et citoyens a pris bonne note du résultat excédentaire de Fr. 45'480.69. Le groupe félicite le Conseil communal pour la bonne gestion des comptes et la maîtrise des charges et accepte les comptes tels que présentés.

Après dissolution d'une réserve de Fr. 958'041.20, les amortissements supplémentaires ont été effectués pour Fr. 1'715'804.-, dès lors, comme la Commission financière vient de le dire, le bénéfice avant amortissements extraordinaires est de Fr. 803'243.49.

Nous relevons

- que la dette par habitant est passée de Fr. 3'255.06 en 2013 à Fr. 895.99 en 2017
- que les charges liées représentent 43.85 % des dépenses effectives
- que le total des impôts est de 73.1 % du total des revenus comptabilisés.

Nous constatons toutefois que l'impôt des personnes morales a chuté de Fr. 336'515.35 en 2016 à Fr. 167'595.25 sur l'exercice 2017, soit 50.19 %.

Ces deux comptes "impôts sur le bénéfice" et "impôts sur le capital" présentaient un produit de Fr. 337'386.35 en 2014 et Fr. 335'737.35 en 2015.

Nous pensons dès lors que le Conseil communal devrait renseigner le Conseil général sur les raisons de cette diminution. En outre, qu'en est-il du dossier Bumotec Starrag ? Tenant compte des événements 2012, nous pensons qu'il est du devoir du Conseil communal de renseigner la population. L'entreprise a-t-elle déposé ses papiers dans notre commune ? Qu'en est-il des rentrées fiscales ?

D'avance, nous remercions le Conseil communal de ces nouvelles.

M. Fabrice Brodard :

M. le Président, M. le Syndic, Mesdames, Messieurs,

Au nom du groupe PS, je félicite le Conseil communal pour cet exercice. Nous apprécions particulièrement l'accélération des investissements en 2017 qui correspond à la stratégie proposée il y a une année maintenant.

Séance du Conseil général du 2 mai 2018

Nous déplorons l'inertie du projet Valtraloc qui est renvoyé d'une séance à l'autre malgré les inquiétudes exprimées à plusieurs reprises par les membres du Conseil général. Ceci retarde la réflexion et les discussions qui devraient avoir lieu autour de l'aménagement du centre du village, de la place du poids public et du développement de la place de sport notamment, même si les dernières semaines ont montré que la commune avait retouché la place de jeux de l'école et la place de sport en ajoutant quelques accessoires au bénéfice des citoyens. Ce n'est pas suffisant à notre goût.

Il nous tient à cœur de faire de cette place un lieu de vie et de loisirs conviviale pour de petites manifestations, ou pourquoi pas la tenue d'un marché ponctuel, mais surtout un lieu où la circulation de nos enfants ne serait pas en concurrence avec celle des camions. J'espère que la prochaine séance du Conseil général puisse donner lieu à une avancée concrète sur ce dossier.

M. Christophe Pittet remercie M. Fabrice Brodard.

Aucune autre intervention n'étant demandée, la discussion est close. L'objet est donc soumis au vote. Le bulletin secret n'étant pas requis, le Conseil général se prononce par main levée.

Les comptes 2017 de la commune et du Fonds Louis Guigoz sont approuvés à l'unanimité.

5. Demande crédit complémentaire pour le PAL (plan d'aménagement local).-

La parole est donnée à M. Patrick Telfer pour le Conseil communal.

M. Patrick Telfer :

M. le Président, Mesdames, Messieurs,

Comme indiqué dans le message reçu, le Conseil communal sollicite l'autorisation du Conseil général pour un crédit complémentaire de Fr. 54'000.-. Le financement est prévu par emprunt bancaire.

Crédit demandé	Fr.	54'000.-
Financement par emprunt bancaire		
Intérêt estimatif 2%	Fr.	1'080.-
Amortissement 15%	Fr.	8'100.-
Charge annuelle	Fr.	9'180.-

M. Christophe Pittet remercie M. Patrick Telfer et donne la parole à M. Bernard Sudan pour le rapport de la Commission financière.

M. Bernard Sudan :

Dans le cadre de notre mandat légal, nous avons procédé à l'examen du crédit précité, présenté en séance du Conseil général du 2 mai 2018. La commission n'a pas de remarques particulières à formuler au sujet de cette demande totalisant Fr. 54'000.-, et dont le financement est prévu par emprunt bancaire.

Par conséquent, nous préavisons favorablement l'octroi de la demande présentée.

Au nom de la Commission financière :

Alain Moradpour, secrétaire

Bernard Sudan, président

M. Christophe Pittet remercie M. Bernard Sudan et ouvre la discussion sur ce point.

Aucune intervention n'étant demandée, la discussion est close. L'objet est donc soumis au vote. Le bulletin secret n'étant pas requis, le Conseil général se prononce à main levée.

La demande de crédit complémentaire pour le PAL est approuvée à l'unanimité.

Séance du Conseil général du 2 mai 2018

6. Demande de crédit pour la réalisation d'un nouveau collecteur d'épuration secteur "La Moilleta - La Porcherie".-

La parole est donnée à M. Sébastien Meyer pour le Conseil communal.

M. Sébastien Meyer :

M. le Président, Mesdames, Messieurs,

Vous avez reçu tous les documents et vous avez pu les consulter. Donc je passe directement au financement et aux coûts.

Le Conseil communal sollicite l'autorisation du Conseil général pour un crédit d'investissement de Fr. 520'000.-. Financement : par prélèvement sur les réserves en fonction des disponibilités ou par emprunt bancaire.

Crédit demandé	Fr.	520'000.-
Financement par emprunt bancaire		
Intérêt estimatif 2%	Fr.	10'400.-
Amortissement 4%	Fr.	<u>20'800.-</u>
Charge annuelle	Fr.	31'200.-

M. Christophe Pittet remercie M. Sébastien Meyer et donne la parole à M. Bernard Sudan pour le rapport de la Commission financière.

M. Bernard Sudan :

Dans le cadre de notre mandat légal, nous avons procédé à l'examen du crédit concernant le collecteur d'eau mixte et la mise en séparatif du secteur "La Moilleta - La Porcherie", présenté en séance du Conseil général du 2 mai 2018. La commission n'a pas de remarques particulières à formuler au sujet de cette demande totalisant Fr. 520'000.-, et dont le financement est prévu par emprunt bancaire ou prélèvement sur les réserves selon les disponibilités.

Par conséquent, nous préavisons favorablement la demande présentée.

Au nom de la Commission financière :

Alain Moradpour, secrétaire

Bernard Sudan, président

M. Christophe Pittet remercie M. Bernard Sudan et ouvre la discussion sur ce point.

Aucune intervention n'étant demandée, la discussion est close. L'objet est soumis au vote. Le bulletin secret n'étant pas requis, le Conseil général se prononce par main levée.

La demande de crédit pour la réalisation d'un nouveau collecteur d'épuration secteur "La Moilleta - La Porcherie" est approuvée à l'unanimité.

7. Demande de crédit pour la mise à neuf de la conduite d'eau potable et l'assainissement des eaux usées secteur "Le Margy".-

La parole est donnée à M. Sébastien Meyer pour le Conseil communal.

M. Sébastien Meyer :

Le Conseil communal sollicite l'autorisation du Conseil général pour un crédit d'investissement de Fr. 360'000.-. Le financement est prévu par prélèvement sur les réserves en fonction des disponibilités ou par emprunt bancaire.

Séance du Conseil général du 2 mai 2018

Crédit demandé	Fr.	360'000.-
Financement par emprunt bancaire		
Intérêt estimatif 2%	Fr.	7'200.-
Amortissement 4%	Fr.	<u>14'400.-</u>
Charge annuelle	Fr.	21'600.-

M. Christophe Pittet remercie M. Sébastien Meyer et donne la parole à M. Bernard Sudan pour le rapport de la Commission financière.

M. Bernard Sudan :

Dans le cadre de notre mandat légal, nous avons procédé à l'examen du crédit précité présenté en séance du Conseil général de ce soir. Nous n'avons pas de remarques particulières à formuler au sujet de cette demande totalisant Fr. 360'000.- et dont le financement est prévu par emprunt bancaire ou prélèvement sur les réserves selon les disponibilités.

Par conséquent, nous préavisons favorablement la demande présentée.

Au nom de la Commission financière :

Alain Moradpour, secrétaire

Bernard Sudan, président

M. Christophe Pittet remercie M. Bernard Sudan et ouvre la discussion sur ce point.

Aucune intervention n'étant demandée à ce sujet, la discussion est close. L'objet est soumis au vote. Le bulletin secret n'étant pas requis, le Conseil général se prononce par main levée.

La demande de crédit pour la mise à neuf de la conduite d'eau potable et l'assainissement des eaux usées secteur "Le Margy" est approuvée à l'unanimité.

8. Demande de crédit pour la transformation des locaux scolaires.-

La parole est donnée à Mme Alexandra Clerc pour le Conseil communal.

Mme Alexandra Clerc :

Le Conseil communal sollicite l'autorisation du Conseil général pour un crédit d'investissement de Fr. 208'000.- pour l'agrandissement d'une salle enfantine et la création et l'aménagement d'une bibliothèque scolaire. Le financement est prévu par emprunt bancaire.

Crédit demandé	Fr.	208'000.-
Financement par emprunt bancaire		
Intérêt estimatif 2%	Fr.	4'160.-
Amortissement 3%	Fr.	<u>6'240.-</u>
Charge annuelle	Fr.	10'400.-

M. Christophe Pittet remercie Mme Alexandra Clerc et donne la parole à M. Bernard Sudan pour le rapport de la Commission financière.

M. Bernard Sudan :

Dans le cadre de notre mandat légal, nous avons procédé à l'examen du crédit précité présenté en séance du Conseil général du 2 mai 2018. Dans sa majorité, la Commission financière n'a pas de remarques particulières au sujet de cette demande totalisant Fr. 208'000.- et dont le financement est prévu par emprunt bancaire.

Par conséquent, nous préavisons majoritairement favorablement la demande présentée.

Séance du Conseil général du 2 mai 2018

Au nom de la Commission financière :

Alain Moradpour, secrétaire

Bernard Sudan, président

M. Christophe Pittet remercie M. Bernard Sudan et ouvre la discussion sur ce point.

Aucune intervention n'étant demandée à ce sujet, la discussion est close. L'objet est soumis au vote. Le bulletin secret n'étant pas requis, le Conseil général se prononce par main levée.

La demande de crédit pour la transformation des locaux scolaires est approuvée à la majorité par 29 oui contre 1 non.

9. Association des communes pour Ambulance Sud Fribourgeois - adhésion.-

La parole est donnée à M. Daniel Tercier pour le Conseil communal.

M. Daniel Tercier :

Merci M. le Président, Mesdames, Messieurs,

J'ai fait un bref résumé. Les ambulances étaient gérées par les réseaux santé des 3 districts. La gestion administrative était suivie par l'Hôpital Fribourgeois de Riaz, puis par l'Hôpital cantonal de Fribourg. Celui-ci, du fait de la complexité du travail à réaliser, a résilié la convention en août 2017. Il a été proposé de créer une nouvelle structure : l'Association de communes pour l'Ambulance Sud Fribourgeois. Comme vous avez pu le voir, deux personnes ont été engagées pour suppléer à l'Hôpital cantonal (deux personnes à 50 % pour la gestion des finances et de l'administratif, et le personnel). Les locaux ont dû être équipés : les ambulances n'avaient pas d'outils informatiques car tout était fait à l'HFR. Le personnel des ambulances garde son statut.

Le nouveau comité est composé des trois directeurs, du Préfet de la Glâne comme Président, du directeur de l'ambulance et des représentants pour chaque district, dont le district de la Gruyère représenté par M. Nicolas Dousse, conseiller communal à Riaz et vice-président du comité de direction du réseau Santé et Social de la Gruyère.

Le Conseil communal vous propose d'accepter cette adhésion à l'Association des communes pour les Ambulances Sud Fribourgeois.

M. Christophe Pittet remercie M. Daniel Tercier et ouvre la discussion sur ce point.

Aucune intervention n'étant demandée à ce sujet, la discussion est close. L'objet est soumis au vote. Le bulletin secret n'étant pas requis, le Conseil général se prononce par main levée.

La demande d'adhésion pour l'Ambulance Sud Fribourgeois est acceptée à l'unanimité.

10. Election du bureau du Conseil général.-

a) Election du/de la président/e pour une année

b) Election du/de la vice-président/e pour une année

c) Election du/des scrutateurs/trices

d) Election du/des scrutateurs/trices suppléants

Comme chacun le sait, le mandat de président et vice-président se limite légalement à une année. Pour rappel, lors de la mise sur pied du Conseil général les groupes se sont mis d'accord sur le principe d'un tournus.

a) Election du président pour une année

Le groupe PS propose la candidature de M. Jean-Luc Thomas.

Séance du Conseil général du 2 mai 2018

Vice-président actuellement, il a assumé la présidence de la séance de constitution pendant quelques instants et fait partie de la Commission d'aménagement depuis plusieurs années.

M. Christophe Pittet ouvre la discussion et demande s'il y a d'autres propositions. Personne ne prenant la parole, M. Jean-Luc Thomas est élu à la présidence du Conseil général.

Félicitations !

b) Election du/de la vice-président/e pour une année.

Le groupe PLR et citoyens propose la candidature de Mme Sandy Maillard.

Mme Sandy Maillard est l'une des plus jeunes à siéger. Très motivée et engagée, nul doute qu'elle assumera cette fonction qui serait, pour la première fois de cette législature, confiée à une dame.

M. Christophe Pittet ouvre la discussion et demande s'il y a d'autres propositions. Personne ne prenant la parole, Mme Sandy Maillard est élue à la vice-présidence du Conseil général.

Félicitations !

La parole est donnée à M. Jean-Luc Thomas

M. Jean-Luc Thomas :

M. le Syndic, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux, Mesdames et Messieurs,

Après cette belle élection, j'aimerais remercier mon prédécesseur Président, M. Christophe Pittet, qui a œuvré cette année au perchoir de notre Conseil général. L'ayant côtoyé dans le cadre du bureau, j'ai constaté que la tâche n'était pas trop difficile voire même calme et c'est avec joie que je l'accepte. Je salue aussi l'élection de Mme Maillard en tant que vice-présidente et je la félicite. Bienvenue au bureau : cela va être une belle paire car je suis le doyen et Mme Maillard est presque la plus jeune.

J'aimerais vous rappeler, cher/ères collègues, que nous allons passer la moitié de la législature et que la tâche reste de loin pas terminée. Plusieurs gros dossiers vont nous occuper avec peut-être une météo moins clémente.

Tout d'abord, pensons à la fête. A la fête qu'une commission ad hoc nous prépare pour fêter les 800 ou 1000 ans de la fondation de notre village. On hésite encore sur les années. Selon la presse régionale, elle aura lieu à la fin de l'été et prendra l'allure d'une fête médiévale. M. Daniel Tercier m'a soufflé la date du 8 septembre, donc à vos calendriers pour la réservation de cette date.

Mais on ne sait pas encore qui endossera le rôle du comte de Gruyères, François 1^{er}, mais peut-être que dans les divers le Conseil communal nous informera un peu plus. En revanche, dans le rôle de Chalamala, j'ai déjà ma petite idée.

Pour la suite, j'aimerais pouvoir compter sur mes collègues du bureau; j'espère que perdure le dialogue instauré avec le Conseil communal ainsi qu'avec mes autres collègues de commission. Je profite de cet instant pour inviter le Conseil communal à renouveler la séance d'information adressée au Conseil général au retour des vacances d'été. Elle a été fort appréciée par tous. Dès la fin de cette séance, je me réjouis d'emprunter la casquette de capitaine et j'espère détenir la sagesse pour amener le bateau à bon port. Je vous remercie toutes et tous du travail accompli jusqu'à ce jour, de votre disponibilité à la fonction politique de notre village. Je profite aussi de remercier toute l'équipe du secrétariat communal pour leur travail : vous êtes un peu nos mamans de jour. Je vous laisse encore ces quelques instants à la destinée de Christophe et si je n'ai pas l'occasion de vous revoir avant la belle saison, je vous souhaite un bel été chaud.

M. Christophe Pittet remercie M. Jean-Luc Thomas.

11. Divers.-

Séance du Conseil général du 2 mai 2018

A ce jour le bureau communal a eu un entretien avec Mme Isabelle Seydoux. Le MI (Mouvement Indépendant) a adressé ces derniers jours au Conseil communal une liste de questions concernant divers points tout en étant conscient que les réponses ne seraient certainement pas prêtes pour ce soir. Certaines de ces questions ont peut-être été abordées dans d'autres groupes ou partis. L'idée étant d'éviter les doublons et que chacun dispose des mêmes informations, il a été convenu ceci :

A l'avenir, les groupes et parties adresseront leurs questions au Conseil communal avec copies aux membres du bureau. Une fois les réponses prêtes, le Conseil communal les mettra à disposition sur la plate-forme et l'information sera communiquée par mail.

M. Christophe Pittet demande s'il y a encore des questions concernant ces explications. Ce n'est pas le cas, la parole est donnée à M. Daniel Tercier.

M. Daniel Tercier :

Le Conseil communal communique les réponses à diverses questions posées. La première vient du groupe MI concernant la TVA. La parole est donnée à M. Paul-Henri Donzallaz.

M. Paul-Henri Donzallaz :

La question concernant la TVA était la suivante : sous quel régime la commune est-elle assujettie à la TVA (forfait ou autre) ?

Pour déterminer l'assujettissement des collectivités publiques depuis le 1^{er} janvier 2018, c'est uniquement la limite du chiffre d'affaires de Fr. 100'000.- qui est pris en considération. Le chiffre d'affaires retenu pour le calcul est celui de chaque dicastère pris séparément et non du chiffre d'affaires global de la collectivité. La commune de Vuadens est soumise à la TVA pour les dicastères suivants, pour lesquels il y a 3 numéros différents : l'eau, l'épuration et les déchets. Les décomptes sont faits selon la méthode effective, c'est-à-dire que l'impôt dû selon le chiffre d'affaires est réduit de l'impôt préalable. Cette méthode permet de récupérer la TVA payée sur les investissements comme par exemple le réseau d'eau (4 millions TTC ont été investis, factures fournisseurs) et de ce fait nous avons pu récupérer Fr. 286'000.- de TVA.

M. Daniel Tercier remercie M. Paul-Henri Donzallaz et poursuit.

Lors du dernier Conseil général du 29 novembre 2017, plusieurs questions avaient été posées :

- Mme Isabelle Seydoux avait demandé de revoir le montant des aides aux sociétés.
Cette proposition sera discutée lors de l'élaboration des budgets 2019.
- M. Vincent Genoud avait parlé de participation financière de Mobul à la construction des P&R. Selon M. Jean Hohl du Service technique de la ville de Bulle et participant du bureau de Mobul, il n'y a pas de participation financière à la construction des P&R.
- Mme Isabelle Seydoux et M. Fabrice Brodard avaient demandé une présentation de Valtraloc et les risques de subventions qui ne serait plus versées. Il y a 2 réponses :
 - la présentation de Valtraloc à la population se fera lorsque le projet sera prêt, c'est-à-dire lorsque les Services de l'Etat l'auront consulté lors de l'examen préalable et fait les corrections et les commentaires éventuels,
 - le délai pour les subventions a été prolongé jusqu'en 2024.
- Le MI avait posé une question dans le même registre : l'échéancier concernant Valtraloc a-t-il été établi, sinon dans quel délai pourrait-il être établi ?
L'échéancier a été établi au mois d'août 2017. La préparation de l'avant-projet Valtraloc est en phase finale auprès du bureau CSD. Un crédit avait été voté pour le montant de Fr. 70'000.- pour finaliser les infrastructures souterraines. L'envoi pour l'examen préalable auprès des Services de l'Etat est prévu en juin-juillet de cette année. Après le retour des Services de Fribourg et les éventuelles remarques ou corrections demandées, il y en aura certainement. Le dossier suivra son cours avec la mise à l'enquête vers le milieu de 2019 si tout ira bien.

Séance du Conseil général du 2 mai 2018

- Mme Isabelle Seydoux demandait de mettre sur la plate-forme la présentation du printemps 2017 qui était très bien.
Il y avait énormément de sujets (10 ou 12 investissements) et il s'agissait d'une information informelle. Cette façon de faire voulait sensibiliser et informer sur la teneur du tractanda très chargé. Cette projection, comme je l'ai dit, était exceptionnelle. D'ailleurs, pour la séance de ce soir, on pensait faire quelque chose (il y a 2 mois que l'on en parlait), mais on n'a pas jugé utile de renouveler cette façon de faire puisque tout était connu. Les membres du bureau ont été informés. Si, à la prochaine séance, des sujets étaient très importants, une séance d'information pourrait être refaite, mais cela reste informel.
- Mme Martine Ducret-Levrat parlait du poids public et du Relais routier et de son avenir :
Le poids public et le Relais routier font partie du dossier Valtraloc, qui sera en examen. Comme cité tout à l'heure, cela va prendre plusieurs mois. Durant cette étude, les places villageoises vont être étudiées avec la collaboration du bureau CSD et un architecte paysagiste. Dès l'automne, on va se mettre à table pour trouver des solutions afin de pouvoir présenter quelque chose pour ces places qui sont très demandées.
- Mme Isabelle Seydoux demandait la mise à disposition des documents pour la population lors de la séance.
Vous avez remarqué qu'il y a 10 dossiers et 4 personnes. Cela est mieux que le contraire, mais je sais qu'à la Ville de Bulle (certains de Vuadens y ont été au Conseil général), les premiers ont été servis et pour le reste, ils ont copié sur le voisin. On va continuer dans cette façon de procéder. Lors de la précédente séance, il y avait 12 citoyens/es et ce soir, ils sont 4.
- M. Ropraz demandait l'étude d'un trottoir vers Bulle.
En date du 28 février 2018, le Service des Ponts et Chaussées a fait parvenir une lettre informant Mobul, les communes de Bulle et Vuadens qu'un projet est à l'étude avec un trottoir à deux bandes cyclables en partant du carrefour de la route de la Pala. C'est un projet qui bénéficie des subventions fédérales et une séance de coordination est prévue entre le Service des Ponts et Chaussées et les communes concernées. Je dois préciser que la route cantonale se trouve sur le territoire de la commune de Bulle. Une vérification a été faite hier matin sur les plans.

Voilà les informations que l'on peut donner par rapport à la dernière séance et à vos inquiétudes concernant Valtraloc.

M. Christophe Pittet remercie M. Daniel Tercier et ouvre la discussion.

Mme Isabelle Seydoux :

Je tiens à remercier le Conseil communal d'avoir répondu à une majorité de nos questions et d'avoir été dans le sens de la proposition de M. Pittet par rapport à la mise en place sur la plate-forme des questions et des réponses. Je pense que cela sera plus simple et évitera les questions à double. Je vous remercie de la démarche.

M. Daniel Tercier :

Le Président a parlé d'un bel anniversaire à Vuadens. Il est vrai que l'on a rajeuni : au début, en prenant le guide historique de 1964, le village avait 1500 ans. En allant plus loin, le musée gruérien ainsi que l'Abbaye de St-Maurice ont précisé que le village de Vuadens n'a que 1000 ans. Après quelques recherches, nous avons découvert dans un document écrit de Rodolphe III ou IV que c'était bien le 18 février 1018. Cela fait 2 ans que, Mme Alexandra Clerc, M. Sébastien Meyer, M. Daniel Bovigny et moi-même préparons l'organisation de cette fête. Elle aura lieu le 8 septembre, seulement le samedi. Nous avons engagé 2 groupes médiévaux comme à la St-Jean de Gruyères. Des feux ainsi que des animations sont prévus. Nous avons associé des sociétés afin de nous apporter

Séance du Conseil général du 2 mai 2018

leur aide, et nous sommes en relation avec une historienne de Vuadens afin de rédiger un livre historique sur les 1000 ans. Elle a dû fouiller de gauche et de droite en mettant des documents de côté qui servent aujourd'hui à cette publication. Une partie officielle sera prévue vers 11h - 11h30 avec quelques discours mais surtout la présentation du livre de Mme Sylvie Petrini Moret. Dans le bulletin communal du mois de juillet figurera le programme détaillé, un tous-ménages sera envoyé, etc. Les enfants des écoles sont associés en faisant des dessins. Mme Alexandra Clerc a pris contact avec le corps enseignant afin que toute la population soit associée.

M. Christophe Pittet remercie M. Daniel Tercier et donne la parole à Mme Alexandra Clerc.

Mme Alexandra Clerc :

Mesdames et Messieurs,

Un petit mot concernant le règlement scolaire :

En raison de l'arrêt du Tribunal fédéral du 7 décembre 2017, déclarant anticonstitutionnelles les participations des parents aux frais des fournitures scolaires et des activités scolaires obligatoires, notre nouveau règlement scolaire accepté par le Conseil général dans sa séance du 29 novembre 2017 a été approuvée par la DICS en date du 15 février 2018 à l'exception de l'art. 5 concernant la contribution financière des parents. En effet, selon le Tribunal fédéral, les coûts relatifs tant au matériel scolaire qu'aux camps et activités sportives et cultures obligatoires ne doivent dorénavant plus être facturés aux parents. Seuls les frais liés aux repas que les parents économisent en raison de l'absence de leurs enfants (au maximum Fr. 16.- par jour) peuvent donc être facturés aux parents.

Afin de traiter de cette problématique qui pourrait péjorer le maintien des activités dans les écoles, une commission réunissant l'Association des communes fribourgeoises, les préfets et la DICS s'est constituée pour traiter la question du financement de ces frais scolaires. Afin d'avoir une vue d'ensemble, les communes ont dû communiquer à l'ACF au mois de mars toutes les informations nécessaires pour évaluer les coûts actuels dans le cadre scolaire.

Pour rappel, nous avons prévu cette année encore dans le budget 2018 de l'école, une contribution de Fr. 100.- par enfant scolarisé à l'école enfantine et primaire. Cette somme permet de financer l'activité cirque d'un coût total de Fr. 31'000.-. Lors de l'établissement du budget à l'automne dernier, nous avons en effet privilégié cette formule car nous ne souhaitons pas que les enfants se transforment en vendeurs ambulants dans notre village.

Dans un courrier datant du 19 février dernier et d'entente avec la DICS, l'ACF informe les communes que nous pouvons envoyer une dernière facture aux parents dans le but d'éviter que les activités planifiées au budget 2018 ne soient annulées. Il s'agit là d'une démarche exceptionnelle qui se justifie par le principe de la bonne foi. Nous allons donc suivre cette option afin d'assurer le financement de cette activité exceptionnelle dans le cadre de l'école tout en sachant que les parents ne sont pas tenus de payer le montant demandé. Nous tablons sur la compréhension des parents dont les enfants auront la chance en septembre de pouvoir profiter de 3 semaines thématiques et pédagogiques ainsi que d'une expérience unique et inoubliable sous la tente du cirque Gomette et Gabatcho.

Merci pour votre attention.

M. Christophe Pittet remercie Mme Alexandra Clerc et donne la parole à M. Michel Sudan.

M. Michel Sudan :

M. le Syndic, Mesdames, Messieurs,

Merci pour les réponses données aux questions. Toutefois, lors de la séance du 17 mai 2017, au nom du groupe, j'avais demandé au sujet de la nouvelle place de parc de l'école, d'examiner le problème

Séance du Conseil général du 2 mai 2018

de sécurité lié à la bordure située à droite de la place "handicapé". Aucune réponse n'était à l'ordre du jour : je pense que l'on va attendre 6 mois.

Merci de votre attention.

Mme Alexandra Clerc :

Non, nous n'allons pas attendre 6 mois. Effectivement, je peux vous donner quelques explications. Le Conseil communal est sensible à cette remarque. Nous avons dernièrement encore organisé une vision locale avec le bureau d'ingénieurs CSD au cours de laquelle nous avons abordé ce point.

Je me permets de rappeler que cette place "handicapé" est une place réglementaire de 3.5 m de large comme le prévoit la législation. Celle-ci est délimitée sur sa droite par une bordure. Cette bordure a été créée afin de délimiter une zone et surtout de sécuriser l'espace parking de la voie de circulation piétonne pour l'accès à la cour d'école. Cette zone piétonne est utilisée tous les jours par les enfants. En sciant cette bordure, nous offrons la possibilité aux véhicules motorisés de se parquer de manière sauvage sur cette zone piétonne en créant de nouveau une zone de danger pour les enfants lors de leur arrivée à l'école.

Effectivement, une personne en situation d'handicap et qui conduit son véhicule ne rencontrera pas de difficultés en parquant son véhicule sur cette place facile d'accès et en sortir par le côté gauche. Toutefois, si la personne handicapée se trouve sur le siège passager, il est vrai que la bordure peut engendrer une gêne. Cependant, il est toujours faisable de se parquer en marche arrière, ce qui élimine la problématique de la bordure. Après bientôt 2 ans d'utilisation, force est de constater que cette place est peu utilisée fort heureusement, et bien délimiter la zone piétonne pour des aspects sécuritaires nous semble important. Le Conseil communal préconise de ne rien modifier pour l'instant mais en restant toutefois attentif à l'utilisation de cette place "handicapé" et surtout en restant à l'écoute des remarques éventuelles des utilisateurs et utilisatrices potentiels.

M. Michel Sudan remercie Mme Alexandra Clerc pour sa réponse.

M. Christophe Pittet remercie Mme Alexandra Clerc et donne la parole à M. Alain Genoud.

M. Alain Genoud :

Mesdames et Messieurs, chers collègues,

En date du 17 mai 2017 du Conseil général, le groupe PDC avait posé une question concernant la sécurité sur les routes communales, appuyé par le MI. Nous n'avons, jusqu'à présent, pas reçu de réponse concernant cette requête. Nous avons aperçu que des comptages avaient été faits sur certaines routes communales et nous aimerions savoir ce qu'il en est. Aujourd'hui, beaucoup de points chauds ne sont pas encore sécurisés, et les piétons ne sont pas en sécurité. On aimerait que les choses avancent.

M. Christophe Yenni :

Comme vous l'avez remarqué, des comptages ont été effectués sur diverses routes de quartier ou secondaires de la commune, entre autre la route des Combes. Les données de ces comptages sont actuellement en main du bureau d'ingénieurs Sabert avec qui nous avons rendez-vous prochainement pour analyser ces données et en tirer les conclusions afin de définir d'éventuels aménagements.

M. Alain Genoud :

Le Conseil général avait voté un crédit d'études pour la réfection de la route et des canalisations sur cette route des Combes. Ne serait-il pas judicieux d'intégrer la sécurisation de cette route dans cette étude ?

Séance du Conseil général du 2 mai 2018

M. Christophe Yenni :

Le résultat de ces comptages va inclure d'éventuelles modifications par rapport à la sécurité de cette route. Quant aux autres routes communales, elles seront aussi sous la préoccupation du Conseil communal par rapport à la sécurité.

M. Alain Genoud :

Avant de prévoir la réalisation de ces travaux, le Conseil général pourra-t-il être informé des résultats de ces comptages et de cette étude ?

M. Christophe Yenni :

Dès la connaissance des mesures à apporter par rapport à ces résultats, effectivement, ces mesures seront à votre connaissance.

M. Christophe Pittet remercie les intéressés et passe la parole à Mme Anne-Catherine Barras.

Mme Anne-Catherine Barras :

Concernant la circulation, j'avais également une remarque. On a parlé à maintes reprises du réaménagement du centre du village, des places de jeux, de la place du poids public. Je proposerais d'avoir une réflexion plus globale qui comprend aussi une réflexion autour de la circulation sur les routes du centre du village, et ceci aussi avec le développement futur du quartier du "Pré de la Cure". Ne devrait-on pas repenser toute la circulation qui va du village d'Enhaut en passant par la route du Bugnon et élargir la zone de réflexion, ne pas se limiter à cette zone purement du centre du village ? Je souhaiterais qu'il y ait une étude approfondie d'un bureau d'ingénieurs ou d'urbanistes spécialisé pour la circulation de ce centre du village. J'avais personnellement imaginé, mais je ne suis pas professionnelle, de créer peut-être un sens unique assez grand comme c'est le cas à Hauteville. Ceci est une piste mais il vaudrait la peine d'y réfléchir.

M. Christophe Pittet remercie Mme Anne-Catherine Barras et passe la parole à Mme Martine Ducret Levrat.

Mme Martine Ducret Levrat :

M. le Président, M. le Syndic, Mesdames, Messieurs,

Je vais aussi parler de la circulation, mais cette fois autour d'Atlantis et autour de la Coop qui pose un peu souci, car les accès de la Poste vers la Gare ou de la Poste vers la Coop sont assez problématiques. Il n'y a aucune visibilité, et donc je rebondis sur ce que Mme Barras a dit et je ne sais pas dans quelle mesure le Conseil communal partage ce souci : s'il a les moyens d'agir, cela serait intéressant de se pencher sur cette circulation (mettre peut-être un sens unique ?). Il y a quand même des dangers avec cette non-visibilité par rapport aux piétons, aux cyclistes. C'est une inquiétude sur laquelle j'aimerais que l'on se penche.

M. Christophe Yenni :

Ce secteur est en main privée de M. Galster. J'ai pris contact avec lui afin d'attirer son attention sur le nombre important de véhicules roulant à une vitesse inadaptée par rapport à la situation. Il va étudier la chose et prendre éventuellement certaines mesures.

M. Christophe Pittet remercie les intéressés et donne la parole à Mme Sandy Maillard.

Mme Sandy Maillard :

Séance du Conseil général du 2 mai 2018

Mesdames, Messieurs, chers collègues,

C'est au nom de la Commission "Vuadens demain" que je prends la parole pour vous adresser ces quelques mots.

Je reviendrai quelque temps à l'époque médiévale puisqu'il en a déjà été question, en citant le très célèbre "Vox populi, vox dei" qu'écrivait Alcuin à son ministre Charlemagne pour lui dire de se méfier du peuple. Et pourtant, pour tout mérite qu'ait eu Alcuin, il avait probablement tort sur ce point. La voix du peuple est en effet essentielle dans une démocratie et se doit d'être entendue, écoutée, prise en compte.

C'est pourquoi la commission "Vuadens demain" a eu l'idée de soumettre un sondage à la population vuadenoise afin de connaître ses préoccupations et de pouvoir ainsi mieux cibler ses actions futures. Après plusieurs rencontres dont une fructueuse avec le Conseil communal ainsi que des discussions au sein des groupes du Conseil général, nous sommes parvenus à une version finale que nous diffuserons un peu avant l'été via le bulletin communal, le site internet de la commune, un tous-ménages papier, un sondage en ligne et enfin une matinée de rencontre avec les citoyens.

Le délai de réponse sera fixé à fin septembre, ce qui laissera le temps à notre commission d'analyser les données pour en présenter les résultats lors de la prochaine assemblée générale.

Dès lors, nous vous invitons vivement à transmettre cette information à l'ensemble des citoyennes et citoyens afin que le sondage soit le plus représentatif possible de leur opinion.

Nous vous remercions pour votre confiance et restons à votre disposition pour tout complément.

M. Christophe Pittet remercie Mme Sandy Maillard et donne la parole à M. Noam Rey.

M. Noam Rey :

Monsieur le Président, M. le Syndic, Mesdames, Messieurs,

Le groupe PDC accueille favorablement l'arrivée de nouveaux commerçants dans la commune de Vuadens, tel qu'un hôtel, une pharmacie ou encore le déménagement de commerces dans de nouveaux locaux. D'autre part, les commerçants actuels jouissent d'une excellente réputation au-delà des limites communales.

L'activité économique du village est très large, tous les secteurs y sont représentés : agriculture, industrie alimentaire, fabrique, construction, commerces et services etc.

Le Service de la statistique de Fribourg dénombre 146 entreprises en 2015 dans la commune. Il s'agit là d'une véritable chance dont nous devons aussi montrer un intérêt à ces acteurs, car malheureusement les acquis d'aujourd'hui ne sont pas forcément immuables.

Dès lors, le groupe PDC propose, au sens des art. 49 et suivant du règlement du Conseil général, que le Conseil communal initie la constitution d'une association ou d'un groupement des entreprises actives sur la commune de Vuadens.

De tels groupements existent déjà dans certaines communes. Cela montre un intérêt prépondérant des autorités communales envers ses acteurs économiques et leurs préoccupations.

Je vous remercie de votre écoute.

M. Christophe Pittet remercie M. Noam Rey et en prend note. Il profite de demander à l'ensemble des intervenants de remettre leurs documents à la secrétaire en fin de séance.

M. Christophe Pittet :

Il est temps pour moi de mettre un terme à une année de présidence bien remplie. Ce fut une expérience très enrichissante, tout d'abord comme Vice-président pour la création et la mise en place de notre Conseil général, puis comme Président grâce à une cohésion agréable entre les différents groupes.

Séance du Conseil général du 2 mai 2018

J'ai pu constater qu'il tient à cœur de chacun et chacune de demeurer dans une commune dynamique, à l'écoute de ses citoyens et économiquement saine.

Je tiens à remercier tous les membres du Conseil général et du Conseil communal pour la très bonne collaboration tout au long de cette année. J'espère que cette bonne entente perdurera pour la suite de notre mandat.

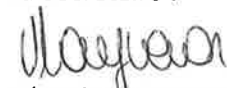
Enfin, je souhaite adresser mes sincères remerciements au personnel administratif de la commune en particulier Véronique pour la préparation de cette séance.

Bon vent à tous et excellente soirée.

La séance est levée à 20h47

AU NOM DU CONSEIL GENERAL

La Secrétaire :



Véronique Margueron

Le Président :



Christophe Pittet